



Réalisation d'un **projet de construction de logements sociaux** sur une portion du site de l'ancien aréna Gilles-Tremblay

Quartier des Chutes-Montmorency

SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION

2 septembre 2021

FONCTIONS PROJETÉES



Logement social

AccèsLogis

± 27 % du site



Parc et espace vert

± 73 % du site

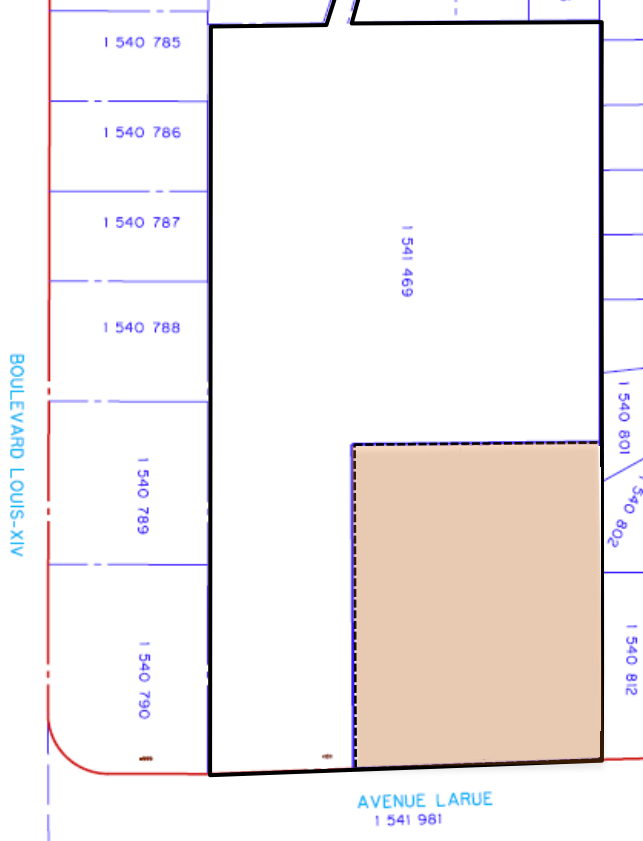
*Les citoyens seront
consultés en 2022*



Accès véhiculaire

Notes explicatives

- Autorise la réalisation d'un projet d'habitation dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec.
- Contient les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet.



Règles d'urbanisme

Usages autorisés

H1 logement

H2 habitation avec services communautaires

Type de bâtiment : isolé, avec 40 à 75 logements

Nombre maximum d'étages : 3

Marges :

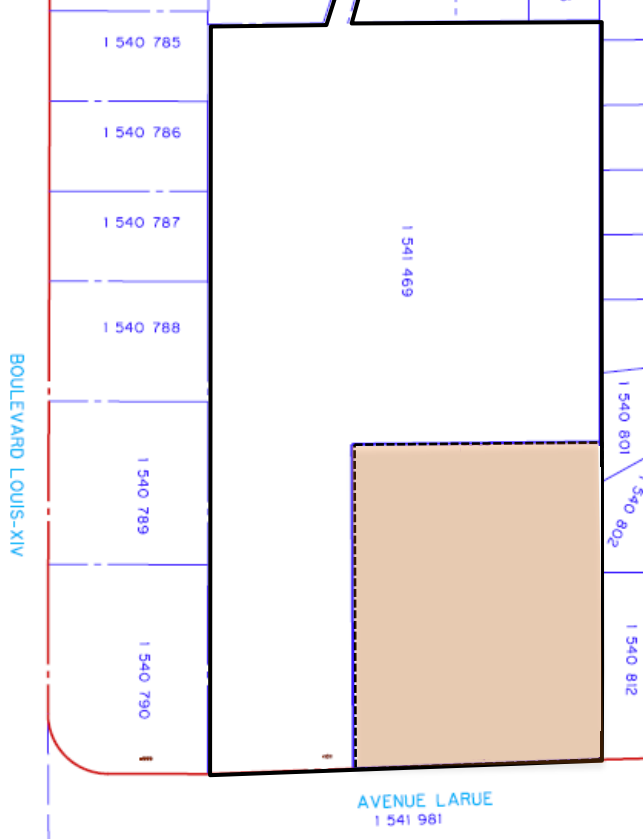
Avant : 6 m

Latérales : 6 m

Arrière : 4 m

Pourcentage d'aire verte : min. 25 %

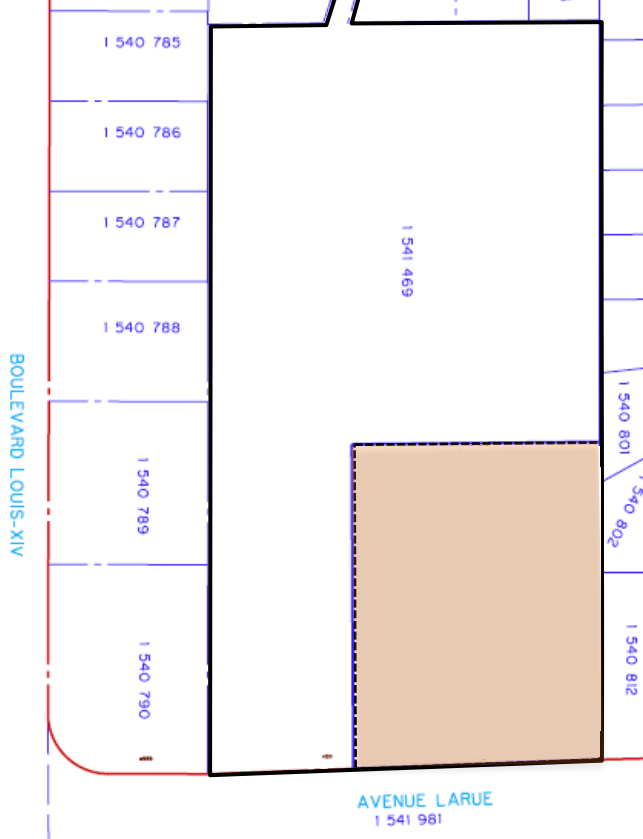
Aire de stationnement extérieure : max. 33 cases



RÈGLEMENT R.A.V.Q. 1366

Prochaines étapes légales

- Adoption du règlement par le Conseil d'agglomération : 22 sept. 2021;
- Avis public relatif à l'examen de la conformité par la Commission municipale du Québec (15 jours) : 23 ou 24 sept. 2021;
- Entrée en vigueur du règlement : 8 ou 9 oct. 2021.



PROJET PRÉLIMINAIRE COOPÉRATIVE HAUT-DE-LA-RUE

Un bâtiment en forme de « L »

Hauteur : 3 étages

Nombre de logements : ± 57 unités

Stationnement

- 50 % cases souterraines (± 30)
- 50 % cases extérieures (± 30)

